

Zeitschrift: Rapport annuel / Office national suisse du tourisme
Herausgeber: Office national suisse du tourisme
Band: 38 (1978)

Rubrik: L'année touristique 1978

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POLITIQUE DU TOURISME

A la fin de 1978, la Commission consultative fédérale pour le tourisme a adopté le rapport final de la *conception suisse du tourisme*. Cette conception sera présentée au gouvernement fédéral en 1979, puis publiée. Elle contient des observations concernant l'avenir souhaitable pour le tourisme national. Elle doit servir de cadre de référence pour l'activité future de tous les organismes s'occupant du tourisme. En outre, elle montre comment la Confédération peut mettre en œuvre ses moyens en matière de politique touristique. Rappelons que la commission est présidée par M. *Paul Risch*, alors que son secrétariat est assuré par M. *Peter Keller*, chef du Service touristique à l'Office fédéral des transports.

Quant à la *conception globale suisse des transports* (CGST), fruit de travaux d'étude et de coordination qui ont exigé plusieurs années, elle a été rendue publique en mai. La commission compétente recommande au gouvernement fédéral de la mettre en œuvre en se fondant sur les conclusions présentées sous forme de 40 thèses prévoyant notamment une répartition plus stricte du trafic entre le rail et la route. Les milieux touristiques suivent de près cette importante affaire qui devrait, à terme, influencer la gamme des moyens de transport utilisés par les touristes.

Pour l'*aménagement du territoire*, le second projet de loi fédérale a été approuvé en septembre

par le Conseil des Etats; il a ainsi sanctionné un texte simplifié, sans dispositions sur la perception de la plus-value, qui attribue aux cantons un pouvoir bien plus large que le premier projet rejeté par le peuple en juin 1976.

L'*aide structurelle aux régions de montagne* se poursuit d'heureuse manière en application de la loi de 1975. Au total, 7 programmes d'aide sont achevés et 28 sont approuvés. La contribution globale de la Confédération, de 74 millions, a permis un volume d'investissements de 487 millions de francs dont le tourisme bénéficie en partie par le biais des équipements pour les loisirs, le sport, les transports et la vie culturelle (aide de 15 millions en 1975 à 1978 pour un volume d'investissements de 112 millions de francs). Pour sa part, la *Société suisse de crédit hôtelier* a, pour la seule année 1978, cautionné ou accordé des crédits de 10,7 et 13,8 millions de francs respectivement pour un volume total d'investissement de l'ordre de 150 millions de francs.

L'année a été marquée par le rejet en votation populaire, à fin mai, de l'*initiative dite de Berthoud* qui tendait à introduire dans la Constitution un article «pour douze dimanches par année sans véhicules à moteur ni avions». Est-il besoin de préciser que les gens du tourisme se sont opposés à cette initiative qui aurait causé de graves préjudices à un secteur déjà touché par les aléas conjoncturels et les troubles monétaires?

De même, l'introduction de l'*heure d'été* – décidée par le Parlement, soutenue par le tourisme suisse aux fins d'harmonisation avec les pays d'Europe occidentale – a été repoussée lors des votations fédérales du 28 mai.

Dans les *cantons*, plusieurs événements ont retenu l'attention, à commencer bien sûr par la création de la République et Canton du *Jura* qui comprend quelques-unes de nos belles régions touristiques: Ajoie, Clos du Doubs, Franches-Montagnes et district de Delémont. Aux *Grisons*, l'Exécutif a mis au point le projet de loi sur le tourisme qui prévoit en particulier la réorganisation de l'association cantonale du tourisme et la création d'un fonds d'investissement alimenté par une surtaxe minimale de 5 centimes par nuitée. C'est à mi-juin qu'a été fondée l'*Association touristique du Pays bernois*, qui regroupe les offices du tourisme situés entre le nord de Thoun et la chaîne jurassienne, notamment l'Emmental, le Pays de Schwarzenbourg, les villes de Berne et de Laupen, ainsi que la zone Seeland-lac de Bienna. Ajoutons que le canton de *Vaud* a adopté une loi sur le caravanning.

Les projets de la *coopération au développement* réalisés par le Département politique fédéral pour la formation du personnel hôtelier ont été poursuivis en Indonésie, en Tunisie et au Kenya. D'autre part, une mention spéciale a été réservée au tourisme dans l'accord de coopération commerciale, économique et technique conclu par la

Confédération avec la République d'Irak en février.

L'OFFRE TOURISTIQUE ET LA VIE ÉCONOMIQUE

L'évolution conjoncturelle a été peu encourageante en 1978, comme en témoignent certains indicateurs économiques: croissance du produit intérieur brut de 1% au plus, ralentissement des exportations au second semestre, progression des investissements inférieurs à 2%, fermeture d'entreprises avec licenciements, etc. Quant à l'indice des prix à la consommation, enfin, il a augmenté de 0,7% entre décembre 1977 et décembre 1978, alors qu'un taux minimal de 1,3% avait déjà été enregistré pour les douze mois précédents.

En dépit de la pénurie de personnel qui perdure dans la restauration et l'hôtellerie, l'offre des entreprises touristiques a dès lors été marquée au coin de la stabilité qui a caractérisé la vie économique en général. Stabilité particulièrement notoire dans le secteur des prix hôteliers, volontairement gelés depuis plusieurs années, qui atténuent dans une bonne mesure pour la clientèle étrangère l'effet de renchérissement imputable aux secousses répétées du marché des devises. Pour l'évolution de l'offre dans différents secteurs – hôtellerie, restauration, transports notamment – le lecteur voudra bien se reporter aux chapitres ultérieurs du présent rapport.

LA DEMANDE TOURISTIQUE

On peut se réjouir de constater, dans une situation assez morose qui incite le consommateur à la prudence, que la *demande intérieure* pour les vacances en Suisse est restée à peu près constante malgré les offres parfois alléchantes qui sollicitent le public helvétique.

Une fois de plus, la *demande internationale* pour nos prestations touristiques a été influencée en partie par la hausse de notre devise sur le marché des changes. De même, le marasme persistant de l'économie mondiale a influé négativement sur la demande touristique extérieure. Si l'Allemagne fédérale a accéléré son rythme d'expansion depuis l'automne, une évolution inverse a touché les Etats-Unis et le Japon. Dans les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) – qui nous envoient plus de 9 touristes étrangers sur 10 – le chômage tend hélas à s'aggraver puisque 18 millions de demandeurs d'emploi étaient inscrits à la fin de l'année.

Face à cette situation inquiétante pour les exportations et le tourisme, les autorités suisses ont réagi à diverses reprises. A fin février, elles ont pris plusieurs mesures pour défendre le franc, et notamment l'interdiction d'achats de papiers-values suisses par des étrangers («Anlageverbot», rapporté en janvier 1979). En octobre, la Banque nationale a renversé l'ordre des priorités qu'elle

observait depuis 1973: En intervenant massivement sur le marché, elle s'est efforcée de rattacher notre devise au DM aussi étroitement que possible, luttant ainsi en premier lieu contre la surévaluation du franc suisse et non plus contre l'inflation.

Dès janvier, la Société suisse des hôteliers et les conseillers nationaux Rubi et Cantieni tiraient la sonnette d'alarme, la première par un communiqué de presse et les seconds par leurs interpellations au Parlement en attirant l'attention sur la position précaire du tourisme, mais aussi sur la discrimination dont il souffre par rapport aux branches exportatrices (par définition, la garantie des risques à l'exportation, encore améliorée en 1978, ne peut englober les prestations touristiques). Aux termes de longues négociations, la Banque nationale a décidé en décembre d'étendre à l'hôtellerie sa garantie flexible des cours de change sous la forme de «droits d'achat de devises» (DAD) pour les affaires traitées en dollars et en DM. Malgré le bon vouloir des autorités fédérales, on ne saurait y voir une panacée aux maux qui affectent la demande internationale pour les prestations de notre «industrie sans fumée».

On trouvera par ailleurs dans le présent rapport les développements qu'appelle la décision du Parlement, qui a approuvé en décembre la proposition du gouvernement fédéral tendant à allouer à notre office national – comme le souhaitait le conseiller national Rubi dans son interpellation

du 18 septembre – des contributions spéciales de 5 millions chacune pour renforcer la promotion touristique en 1979 et 1980. Il s'agit là d'une mesure à court terme prise dans le cadre d'un effort de relance économique pour lequel le Parlement a ouvert des crédits de passé 200 millions (contre 70 millions selon le «programme d'impulsions» du printemps).

LES RÉSULTATS

Comme de coutume, les chiffres relatifs à la balance du tourisme ne sont pas encore disponibles pour 1978 à l'heure où nous achevons ce rapport. Nous citons donc ci-dessous les données valables pour l'exercice antérieur :

Les *recettes brutes* du tourisme pour les échanges internationaux (dépenses des hôtes étrangers dans notre pays et transports internationaux) ont pour la première fois en 1977 dépassé le cap des 6 milliards. Par rapport à 1976, elles ont augmenté de 570 millions de francs ou 10,4% pour atteindre 6,07 milliards. Cet accroissement est dû en premier lieu à une nouvelle progression du nombre des nuitées étrangères, puis à une crois-

sance extraordinaire du trafic journalier et de transit.

Pour la première fois, le Bureau fédéral de statistique a pu fournir le détail des recettes. Les postes les plus importants en sont l'hébergement (3,255 milliards ou 53,6%, dont 2,55 milliards ou 42% pour la seule hôtellerie) et les transports internationaux avec 1,38 milliard ou 22,7% du total de 6,07 milliards.

Quant aux *dépenses touristiques brutes*, effectuées par les voyageurs suisses pour leurs séjours et leurs déplacements à l'étranger, elles se sont chiffrées à 3,33 milliards de francs, avec une progression de 290 millions ou 9,5% par rapport à l'année antérieure. Les pays qui en ont le plus bénéficié sont le Portugal, l'Espagne, la Grèce et la Yougoslavie.

Le *solde actif* de la balance touristique s'est ainsi établi en 1977 à 2,74 milliards de francs, soit 280 millions ou 11,4% de plus qu'en 1976.

Ajoutons que les dépenses pour le tourisme intérieur (effectuées par nos compatriotes pour leurs vacances, séjours d'affaires et excursions en Suisse même) ont été estimées à 4 milliards de francs pour 1977. Les recettes totales des entreprises du pays au titre du tourisme international (6,07 milliards) et intérieur ont ainsi franchi la barre des 10 milliards pour la première fois.



